## POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

## DELIBERATION

## Séance du 07 Juillet 2023

Date de la convocation du Comité syndical ; 30 juin 2023

Nombre de membres en exercice

: 53

Nombre de membres présents

: 28

Nombre de votants 31

Préfecture de la Loire-Amentique Arrivé le 1 3 JUIL. 2023 secrétariat de direction DCL

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont assemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Etaient présents: Mmes Pascale BRIAND, Nadège PLACE, Séverine MARCHAND, M. Jean Michel BRARD, Claude CAUDAL, Jean Bernard FERRER, Pierre MARTIN, Bernard MORILLEAU, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE pour Pornic Agglomération Pays de Retz, Mme Sylvie GAUTREAU, M. Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER pour la Communauté de Communes Sud Estuaire, Mme Laura GLASS, Laëtitia PELTIER, M. Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Alain PINABEL, Laurent ROBIN pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, Mme Karine PAVIZA, M. Michel AURAY, Stephan BEAUGE, Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Jean Yves MARNIER pour Grand Lieu Communauté.

<u>Etaient excusés</u>: Mmes Eloïse BOURREAU-GOBIN, Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH (pouvoir à Séverine MARCHAND), <u>pour Pornic Agglomération Pays de Retz</u>, Mme Marie-Line BOUSSEAU (pouvoir à Raymond CHARBONNIER), Annie BRIEND, Noëlle MELLERIN, M. Roch CHERAUD, Yannick MOREZ <u>pour la Communauté de Communes Sud Estuaire</u>, M. Jean-Marie BRUNETEAU <u>pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique</u>; M. Serge HEGRON, Christophe LEGLAND (pouvoir à Yannick FETIVEAU) <u>pour Grand Lieu Communauté</u>.

രെത്ര

## <u>OBJET</u>: SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVICE ENTRE LE PETR DU PAYS DE RETZ ET PORNIC AGGLOMERATION PAYS DE RETZ POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CONTRACTUEL

Les EPCI du Pays de Retz mettent à disposition du temps d'agents au PETR afin de mettre en œuvre les actions qui lui sont confiées.

Des conventions de mise à disposition et/ou de services sont signées entre le PETR et les EPCI afin de préciser les frais remboursés par le PETR pour les agents qui lui sont affectés.

La délibération du 17 janvier 2022 précise ce cadre.

A l'occasion du départ en congés maternité et parental de Mme Tiphaine YVON, agent Pornic Agglomération Pays de Retz, il est proposé pour son remplacement, soit jusqu'au 31 mars 2023, le recrutement d'un(e) agent contractuel, « chargé(e) de planification territoriale », ce(tte) dernier(e) sera affecté à 100% de son temps de travail pour le PETR du Pays de Retz étant donnée la charge liée à la révision du SCOT.

Entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- > APPROUVE le recrutement d'un contractuel jusqu'au 31 mars 2024,
- > AUTORISE le Président à signer un avenant ou une nouvelle convention de services avec Pornic Agglomération Pays de Retz,

Publication effectuée le ;

Le Président,

Bernard MORILLE

PETR du Pays de Retz 44270 MACHECOUL